

LA FILIÈRE **LaFA** AUDIOVISUELLE

Le secteur de l'audiovisuel est traversé par des transformations structurelles d'ampleur.

Dans ce contexte, nos organisations et entreprises entendent rappeler le rôle essentiel qu'elles jouent pour apporter à l'ensemble de nos concitoyens un accès gratuit et universel à une information de référence, à des créations audiovisuelles enviées dans le monde entier, à une offre riche de divertissements et aux grands événements sportifs. Elles garantissent la diversité de la création audiovisuelle et musicale et son exposition par des programmes mettant en avant toute la diversité de la société française et véhiculant des messages positifs d'inclusion et fédérateurs. Elles participent à la création d'un patrimoine culturel commun à l'ensemble de nos concitoyens sur l'entièreté du territoire et contribuent de ce fait au renforcement de la cohésion sociale dans notre pays. Elles œuvrent au rayonnement de la culture française en Europe et dans le monde.

Auteurs, réalisateurs, artistes, compositeurs, techniciens, producteurs indépendants, distributeurs, diffuseurs sont tous un des rouages du système vivant et interdépendant qu'est le secteur audiovisuel, qui est le premier secteur économique français avec plus de 300.000 salariés et le pilier de notre démocratie et de notre culture. C'est ensemble que nos organisations et entreprises permettent de maintenir une filière audiovisuelle française d'excellence, qui garantit la diversité de la création et de son renouvellement, engagée dans la lutte contre les violences sexuelles et sexistes et sa transformation pour faire face aux enjeux environnementaux. Elles sont complémentaires les unes des autres et partagent la même ambition : assurer la vigueur de notre secteur aujourd'hui comme à l'avenir.

Pour ce faire, elles défendent ensemble auprès des pouvoirs publics les objectifs suivants :

- **Assurer à l'audiovisuel public un financement public élevé, dédié, prévisible et pérenne indispensable au maintien de son indépendance et à l'accomplissement de ses missions spécifiques et distinctives d'intérêt général**, au premier rang desquelles le financement de la création audiovisuelle et de l'information des Français. Sa sanctuarisation est à la fois une nécessité pour les équilibres du secteur et un enjeu de démocratie et de souveraineté nationale.
- **Favoriser le développement des acteurs privés de la TNT en clair** en levant les restrictions réglementaires qui les contraignent sur le terrain de la publicité TV dans un contexte d'affaiblissement du marché et de concurrence exacerbée par les acteurs internationaux, **afin d'orienter les ressources publicitaires nationales vers les médias nationaux et ainsi de garantir la pérennité de leur soutien indispensable à la création et le pluralisme de l'information.**

Ces deux premiers objectifs sont indispensables pour maintenir un niveau compétitif de financement de la création qui dépend très largement des diffuseurs.

- **Garantir l'autonomie budgétaire et les missions du CNC.** Par son soutien au secteur audiovisuel, le CNC contribue de manière irréfutable à la défense et à la vivacité de l'exception culturelle française en favorisant le dynamisme de la production nationale. Son modèle économique et ses missions ne doivent donc pas être remis en cause.
- **Assurer la pérennité du régime d'indemnisation des intermittents du spectacle**, garantie indispensable à une création artistique féconde qui est notre bien commun.
- **Préserver les dispositifs de crédit d'impôt** de l'audiovisuel, du cinéma et de la musique qui sont cruciaux pour le maintien et le développement de l'emploi sur le territoire national, la création et l'innovation de notre secteur.
- **Promouvoir une intelligence artificielle générative (IAG) éthique, responsable et respectueuse des droits de propriété intellectuelle**, notamment en garantissant la transparence de l'utilisation des œuvres par les IAG, l'identification des œuvres créées par les IAG, la possibilité pour les titulaires de droits de pouvoir interdire l'accès à leurs œuvres et le respect du droit d'auteur, tant le droit moral que les droits patrimoniaux.
- **Soutenir un cadre de régulation des plateformes numériques en Europe** qui permette d'assurer le respect du droit d'auteur, de garantir une équité de traitement avec les chaînes de télévision et de consacrer un niveau d'engagement élevé à l'égard de la création.